

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET  
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**N° 05-12**

**Séance du 28 Juin 2005**



Date de convocation : 24/05/2005

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 20

Votants : 21

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 17h00 en salle des Délibérations du Conseil Général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur SIBIEUDE, Président.

Etaient présents : Mme POITEVIN, M. BEQUET, M. LEGRAND, Mme BORGNE Pierrette, Mme CORDIER, M. GILLIS, M. LAROCHE, M. MARIETTE, M. DALLEMAGNE, M. PEZET, M. BONNEFOY, M. CLAUDEL, Mme SALGUES, M. GUICHARD, M. SEIMBILLE, M. SIBIEUDE, M. SMILEVITCH, M. BONNEFOY, M. PRIVAT, Mme COLLIN.

Absents excusés et représentés : M. RICHARD (donné pouvoir à M. BEQUET).

Absents excusés : Mme CHAMBON, M. GROS (suppléant), M. FLAHAUT, Mme BORGNE Catherine (suppléante), Mme BOUCHET, M. CHOPIN (suppléant), M. DEFRENNE, Mme SALVAT (suppléante), M. DESSE, Mme GILLOT, M. BAZIN, M. BRETON, M. PATERNOTTE, M. SUEUR, M. LEFEBVRE, M. LAINE, M. FEYTE, M. HOUILLON, M. POUTREL, M. OLLIVIER (suppléant), M. LEBON, M. SCHILMOLLER (suppléant), M. PETIT, M. BLANDAMOUR (suppléant).

**Objet : Modification du recensement des haltes et de la répartition des charges concernant l'entretien des haltes de plaisance**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Vu l'art. 3 c) des Statuts du Syndicat mixte,

Vu la délibération n°04-21 du Comité syndical du 16 décembre 2004

Après la validation par le Comité syndical du recensement des haltes de plaisance dites "légères" existantes ou en projet, M. GILLIS, délégué représentant la commune de L'Isle-Adam, a fait remarquer que la commune ne possédait qu'une halte de plaisance sur les deux ouvrages recensés, l'autre ouvrage appartenant au Département du Val d'Oise.

Afin de régulariser la répartition de la contribution représentant 20 % du coût annuel d'entretien de l'ensemble des haltes recensées, un appel à contribution d'un montant de 843 € sera fait auprès de la commune de L'Isle-Adam et auprès du Département du Val d'Oise.

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**PREND ACTE** de la modification du recensement des haltes de plaisance "dites légères", dont l'entretien est transféré au Syndicat mixte, conformément à sa délibération du 16 décembre 2004.

**APPROUVE** à l'unanimité la nouvelle répartition de la contribution représentant 20 % de la totalité du coût d'entretien annuel des haltes de plaisance, entre les membres propriétaires figurant dans le tableau modifié ci-joint.

Thierry SIBIEUDE



Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise

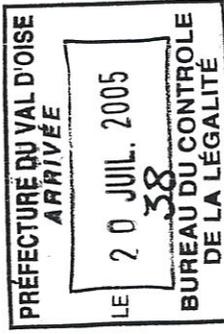


**Syndicat Mixte pour l'Entretien, la Protection et l'Aménagement des Berges de l'Oise**  
**Comité Syndical du 28 juin 2005**

Entretien des haltes de plaisance par membre bénéficiaire

Membres	Répartition des 20 % entretien des haltes en €
Asnières sur Oise	0
Auvers sur Oise	843
Butry sur Oise	0
Champagne sur Oise	843
L'Isle-Adam	843
Mériel	843
Méry sur Oise	0
Noisy sur Oise	843
Parmain	0
Valmondois	0
Cergy	843
Eragry sur Oise	0
Jouy le Moutier	843
Neuville sur Oise	0
Pontoise	843
Saint-Ouen l'Aumône	
Vauréal	
<b>Total Communes</b>	<b>6 744</b>
Communauté d'Agglomération	0
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise *	843
Conseil Général 95	843
<b>Total général</b>	<b>8 430</b>

\* halte de plaisance de Persan



**Syndicat Mixte pour l'Entretien, la Protection  
et l'Aménagement des Berges de l'Oise**

*Thierry*  
**Président,**



SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET  
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 05-19

Séance du jeudi 21 décembre 2005



Date de convocation : 29/11/2005

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 22

Votant : 25

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en salle des Délibérations du Conseil Général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur SIBIEUDE, Président.

Etaient présents : M. DESSE, Mme GILLOT, M. SEIMBILLE, M. SIBIEUDE Mme POITEVIN, M. SERAGE, M. BONNEFOY, Mme CHAMBON, Mme Pierrette BORGNE, Mme CORDIER, M. MARIETTE, M. DALLEMAGNE, Mme Catherine BORGNE, Mme BOUCHET, M. DEFRENNE M. SMILEVITCH, M. FEYTE, M. BONNEFOY M. PRIVAT, M. LEBON, M. PETIT, Mme COLLIN

Absents excusés et représentés : M. LEGRAND (pouvoir donné à M. SIBIEUDE), M. LEFEBVRE (pouvoir donné à M. SMILEVITCH), M. LAINE (pouvoir donné à Mme CORDIER)

Absents excusés : M. BAZIN, M. BRETON, M. CLAUDEL, Mme SALGUES, M. GUICHARD, M. PATERNOTTE, M. MULLER M. BEQUET, M. DERUE (suppléant), Mme CHAMBON, M. GILLIS, Mme CHAPALAIN (suppléante), M. LAROCHE, M. BAUMAN, M. FLAHAUT, M. PEZET, Mme FRANCHETTE (suppléante), M. RICHARD, M. HOUILLOM M. POUTREL

**Objet** : Modalités de versement du fonds de concours sur les études et travaux programmés

**LE COMITE SYNDICAL**

VU l'arrêté Préfectoral du 12 juin 2003

VU l'article 21 des statuts du Syndicat permettant la prise d'une délibération pour préciser le dispositif des fonds de concours

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** à l'unanimité de préciser les modalités de recouvrement du fonds de concours cité à l'article 21 des statuts du Syndicat Mixte, dû par les communes, ou les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres s'ils adhèrent au Syndicat pour les compétences dont relèvent les travaux d'investissement concernés.

**ADOpte** à l'unanimité le mode de règlement ci-après :

le recouvrement du fonds de concours qui sera appelé auprès des membres adhérents concernés se fera de la manière suivante :

- a) 10% du montant estimé hors taxes des études et des travaux, dès leur programmation respective par le Comité Syndical
- b) le solde, après approbation du décompte général définitif des travaux concernés.

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer les conventions qui en découleront.



Thierry SIBIEUDE

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise